

## AUX ACTIONNAIRES DE :

### **BlackRock Global Funds – Emerging Markets Sustainable Equity Fund** (le « **Compartiment** »).

---

Le 12 mai 2026

Cher Actionnaire,

Nous revoyons continuellement notre gamme de compartiments afin de nous assurer que les caractéristiques et le positionnement de ces derniers en matière d'investissement demeurent à la fois pertinents et cohérent avec l'environnement actuel dans ce domaine et aux attentes de nos clients. Après un examen attentif, le conseil d'administration (le « **Conseil** » ou les « **Administrateurs** ») de BlackRock Global Funds (la « **Société** ») a décidé de vous adresser cet avis afin de vous informer des changements qui seront apportés au Compartiment.

Les modifications stipulées dans le présent avis prendront effet le 24 juin 2026 (la « **Date d'effet** ») et le présent avis fait office de notification aux Actionnaires des faits exposés ci-dessous.

Les termes non définis dans les présentes auront la même signification que dans le Prospectus actuellement en vigueur (disponible sur [www.blackrock.com](http://www.blackrock.com)).

Les Administrateurs assument toute responsabilité s'agissant du contenu du présent courrier. À la connaissance des Administrateurs (qui ont pris toutes les mesures raisonnables à cet effet), les informations contenues dans ce courrier concordent avec les faits et n'omettent rien qui puisse modifier l'impact desdites informations.

#### **Quels changements vont intervenir sur votre Compartiment ?**

À compter de la Date d'effet, les objectifs et les politiques d'investissement du Compartiment seront modifiés pour prévoir que le Compartiment adoptera la méthodologie propriétaire de BlackRock « Observations fondamentales » pour identifier les sociétés appropriées aux investissements sur la base du fait qu'elles sont « en transition » et axées sur le respect des critères de durabilité au fil du temps, alors qu'elles auraient autrement été exclues par les filtres d'exclusion.

En outre, le Compartiment n'étant plus éligible au Label Febelfin, le Gestionnaire Financier par délégation a décidé de supprimer l'engagement d'avoir un score ESG supérieur à celui de l'Indice.

Tous les autres engagements en matière de durabilité du Compartiment resteront inchangés.

Les modifications proposées dans le présent avis visent à mieux aligner le Compartiment sur les attentes de nos Actionnaires et de nos futurs clients, l'objectif général étant de fournir une gamme innovante et complète de solutions d'investissement durable.

Veuillez vous référer à l'Annexe I du présent avis pour prendre connaissance des modifications apportées à l'objectif et à la politique d'investissement du Compartiment.

#### **Changement de catégorie au sens de la doctrine AMF 2020-03**

Le Compartiment Emerging Markets Sustainable Equity Fund ne relèvera plus de la catégorie 1 au sens de la Position-Recommandation DOC 2020-03 mais de la catégorie 3 au sens de la Position-Recommandation DOC 2020-03.

### Quand cette ou ces opérations interviendront-elles ?

Les modifications stipulées dans le présent avis entreront en vigueur à la Date d'effet soit le 24 juin 2026.

### Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de risque et de rémunération et/ou le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- **Modification du profil de rendement /Risque** : Non
- **Augmentation du profil de risque** : Non
- **Augmentation potentielle des frais** : Non
- **Ampleur de l'évolution du profil de risque et de rémunération et/ou du profil de rendement/ risque** : Non significatif



### **Coûts**

Les modifications décrites dans le présent avis n'entraîneront aucune hausse des frais et dépenses supportés par les Compartiments et/ou leurs Actionnaires. Les frais et dépenses associés (par exemple, les frais postaux) seront prélevés par la Société de Gestion sur les Frais de service annuels imputés aux Compartiments.

### Conséquences fiscales

Si vous avez des questions concernant le processus de rachat, veuillez contacter votre représentant local. Tout rachat de vos actions peut affecter votre situation fiscale ; vous devez consulter vos propres conseillers professionnels afin de vous informer sur les conséquences de la cession d'actions en vertu des lois des juridictions dans lesquelles vous pourriez être assujetti à l'impôt.

### Informations supplémentaires

**Les Actionnaires ne sont pas tenus de prendre des mesures relatives aux modifications décrites dans le présent avis. Toutefois, si vous n'approuvez pas ces modifications, vous pouvez procéder au rachat de vos Actions sans frais de rachat pendant une durée de six (6) semaines après la date du présent avis et à tout moment avant la Date d'effet, conformément aux dispositions du Prospectus.**

**Le produit du rachat sera versé aux Actionnaires dans les trois (3) Jours ouvrables suivant le Jour de Négociation considéré, à condition que les documents pertinents (tels que décrits dans le Prospectus) aient été reçus.**

Les versions mises à jour du Prospectus pourront être téléchargées gratuitement sur notre site web (<https://www.blackrock.com/>) et obtenues en version imprimée gratuitement à partir de la Date d'effet. Des exemplaires des statuts de la Société, des rapports annuels et des rapports semestriels sont disponibles gratuitement sur demande auprès de votre représentant local.

Veillez agréer l'expression de mes salutations distinguées,

**Denise Voss**  
**Présidente**

## ANNEXE I

Compartiment	
Emerging Markets Sustainable Equity Fund	<p><b>Politique ESG</b></p> <p>Le Gestionnaire Financier par délégation en placement créera un portefeuille qui vise à obtenir un résultat ESG supérieur à celui de l'Indice, tel que défini ci-dessous.</p> <p>Le Compartiment appliquera les Critères de référence de BlackRock pour la région EMEA et les exclusions sur la base d'indices de référence « Accord de Paris » de l'Union.</p> <p><b><u>Le Compartiment appliquera les exclusions sur la base de l'indice de référence « Accord de Paris » de l'Union Européenne et les filtres d'exclusion BlackRock EMEA Baseline Screens aux sociétés de l'univers d'investissement. Le Gestionnaire Financier par délégation applique ensuite sa méthodologie propriétaire « Observations Fondamentales » (la « Méthodologie », voir plus de détails à l'adresse <a href="https://www.blackrock.com/corporate/literature/publication/blackrock-baseline-screens-in-europe-middleeast-and-africa.pdf">https://www.blackrock.com/corporate/literature/publication/blackrock-baseline-screens-in-europe-middleeast-and-africa.pdf</a>) pour identifier les sociétés qui auraient autrement été exclues par les filtres d'exclusion BlackRock EMEA Baseline Screens, mais qu'il considère aptes à l'investissement en raison de leur « transition » en cours et axées sur le respect des critères de durabilité au fil du temps, ou répondant à d'autres critères conformément aux exigences de la Méthodologie.</u></b></p> <p>La Méthodologie utilise des données quantitatives et qualitatives générées par le Gestionnaire Financier par délégation, ses sociétés affiliées et/ou un ou plusieurs prestataires externes de recherche. Lorsqu'une société est identifiée par le Gestionnaire Financier par délégation comme répondant aux critères de la Méthodologie d'investissement et est approuvée conformément à la Méthodologie, elle peut être détenue par le Compartiment. Ces sociétés font l'objet de révisions régulières. Si le Gestionnaire Financier par délégation détermine qu'une société ne satisfait pas (entièrement ou partiellement à tout moment) aux critères de la Méthodologie ou qu'elle ne collabore pas de manière satisfaisante avec le Gestionnaire Financier par délégation, un désinvestissement du Compartiment sera envisagé conformément à la Méthodologie.</p> <p>Le Gestionnaire Financier par délégation limitera les investissements directs dans des titres d'émetteurs impliqués dans la production et la vente au détail de produits alcoolisés, la propriété ou l'exploitation d'activités ou d'installations liées au jeu de hasard et la production de supports de divertissement pour adultes. L'évaluation du niveau d'engagement dans chaque activité peut être fondée sur un</p>

## Compartiment

pourcentage des recettes, un seuil défini de recettes totales ou tout lien avec une activité restreinte, indépendamment du montant de recettes perçu.

Les critères ESG contiennent également le fait d'avoir une notation de B ou plus, comme défini par les notations ESG Intangible Value Assessment Ratings de MSCI ou un autre fournisseur de données ESG équivalent.

~~La note ESG moyenne pondérée du Compartiment sera supérieure à la note ESG de l'Indice après élimination d'au moins 20 % des titres ayant les notes les plus basses de l'Indice.~~

Le Gestionnaire Financier par délégation souhaite que le Compartiment ait un score d'intensité des émissions de carbone inférieur d'au moins 20 % à celui de son Indice.

Plus de 90 % des émetteurs de titres (à l'exclusion des FMM) dans lesquels le Compartiment investit ont une notation ESG ou ont été analysés à des fins ESG.

Les sociétés du portefeuille sont ensuite évaluées par le Gestionnaire Financier par délégation sur la base de leurs caractéristiques en matière de développement durable et de leur capacité à gérer les risques et les opportunités ESG. Pour mener cette analyse, le Gestionnaire Financier par délégation pourra utiliser des données fournies par des prestataires externes de données ESG, des modèles propriétaires ainsi que des renseignements recueillis à l'échelle locale. Il pourra également effectuer des visites sur site.

Le Gestionnaire Financier par délégation s'engage auprès des sociétés pour soutenir l'amélioration de leurs références environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG »).

Le Compartiment peut obtenir une exposition limitée (y compris par le biais d'instruments dérivés, de liquidités et de quasi-liquidités, d'actions ou parts d'OPC et de titres à revenu fixe négociables [également appelés titres de créance] émis par des gouvernements et des agences du monde entier) à des émetteurs dont l'exposition ne répond pas aux critères ESG décrits ci-dessus.

Veuillez vous référer aux informations SFDR à la page 62 pour plus de détails sur les engagements ESG pris par le Compartiment.